



Analyse sociologique de l'informalité transfrontalière depuis et vers l'Algérie

Zahir HADIBI

Département des Sciences Sociales, université de Bejaia

Pr. Mohamed Saïb MUNETTE

Directeur de recherche et directeur de division au centre de recherche CREAD-Alger

Pr. Juan ORTIN GARCIA

Département de sociologie et du travail social de l'Université de Murcie- Espagne

Résumé

Les activités informelles au niveau des frontières algériennes sont peu explorées. Le présent article examine, avec un regard comparatif, l'informalité transfrontalière qui traverse les frontières de l'Algérie. Ces pratiques constituent un élément structurel et inhérent non seulement de l'économie informelle mais aussi formelle. Notre démarche consiste à mettre en lumière le fonctionnement qui fonde un système parallèle qui dépasse les frontières physiques. Pour ce faire, une série d'observations empiriques et de collecte des données ont été menées au niveau des frontières Est, Ouest et Sud de l'Algérie durant l'année 2016-2017. Ces espaces frontaliers ressemblent à un marché de consommation, de fournitures des biens et produits depuis et vers l'Algérie.

Mots-clés: Informalité transfrontalière, Sociologie des activités transnationales, Algérie.

Abstract

The present article deals with a comparative study of informal economy at the Algerian borders. The practices of such an economy are structural and inherent elements not only in the informal economy but the formal economy as well. Our approach consists in understanding the functioning of such a phenomenon by analyzing the empirical observations and the data collected at the Eastern, Western, and Southern borders of Algeria during the years 2016-2017 in order to understand the logic and the mechanisms that govern the system of informal economy crossing the states' borders.

Keywords: Cross-border informality, Sociology of transnational activities, Algeria.

ملخص

إن دراسة النشاطات الغير رسمية التي تمارس على الحدود الجزائرية لم تدرس بكفاية. المقال الذي بين أيدينا عبارة عن دراسة، بنظرة مقارنة، للنشاطات غير الرسمية العابرة لحدود الجزائر و التي تشكل عنصرا بنيوي وأصيل ليس فقط للاقتصاد غير الرسمي ولكن أيضا الرسمي. و نسعى من خلال نهجنا إلى تسليط الضوء على سيرة عمل النظام الموازي العابر للحدود المادية للدول. وللقيام بذلك، ارتأينا إلى إجراء سلسلة من الملاحظات التجريبية وجمع المعطيات على الحدود الشرقية، الغربية والجنوبية للجزائر خلال سنوات 2016/2017. هذه المناطق الحدودية تمثل سوق استهلاك، إمدادات وانتقال للأنشطة الغير الرسمية من و إلى الجزائر.

الكلمات الدالة: النشاطات الغير رسمية العابرة للحدود، علم اجتماع الأنشطة العابرة للأوطان، الجزائر

Introduction

De toute éternité, tout groupe humain et social puise sa richesse du travail. Cependant, les formes d'organisation, après l'avènement des Etats, ne sont plus les mêmes que celles des sociétés primitives. L'organisation du travail est désormais régulée par des lois, d'où l'anormalité de l'informalité qui, elle, échappe à toute forme de réglementation, de contrôle et d'imposition.

L'informalité en Algérie est loin d'être explorée dans tous ses aspects. Néanmoins, une approche de l'économie informelle en Algérie est en construction¹ au regard de son essor confirmé, inhérent et structurel à l'économie nationale dans sa globalité.

L'informalité a connu une certaine dynamique malgré une baisse significative du chômage depuis les années 2000. Sa tendance haussière va *crescendo* sous l'effet, essentiellement, du poids de plusieurs facteurs tels la croissance démographique, la transition économique, l'urbanisation et la faiblesse du marché du travail.

A l'ère actuelle de la globalisation du marché mondial, les effets du contexte avec le progrès des technologies de l'information et de la communication et la logistique de transport ont entraîné une intensification des échanges commerciaux sur une échelle planétaire, d'où l'apparition de nouvelles formes de pratiques informelles.

Ces dernières tendent à dépasser les frontières physiques des Etats et s'affirment dans le paysage socio-économique de l'Algérie. De nouveaux aspects de l'informalité sont apparus. Des pratiques qui, facilitées par le processus de la mondialisation contemporaine, ont surpassé les bornes géographiques. Elles se sont imposées en prenant des dimensions transnationales préoccupantes pour la société et l'économie nationale. Le concept des frontières se retrouve désormais au cœur du débat politique, économique et social, notamment au regard des crises géopolitiques actuelles.

Le présent article, de type socio-anthropologique, est structuré de la manière suivante : en premier, on examinera l'évolution récente de l'informalité, puis on verra la situation actuelle de l'Algérie, ensuite on examinera la configuration des frontières pour terminer avec une construction de l'informalité aux frontières algériennes. La discussion de nos résultats porte sur deux axes, en premier sur les notions de légitimité, de légalité et licéité et ensuite sur le développement synchronisé des zones frontalières.

1. L'informalité en Algérie: évolution et mutation récente.

Il est important de revenir succinctement sur l'évolution historique de l'informalité et ses mutations récentes. Il convient de s'attarder sur le poids de l'emploi informel. L'estimation de l'informalité, dans son hétérogénéité, demeure encore un défi.

1.1. La mutation de l'informalité en Algérie

L'informalité a muté continuellement. Son fonctionnement change de spatialité et de nature en fonction de la temporalité et des opportunités qu'offre le contexte. Un bref historique s'impose pour suivre sa mutation.

L'évolution de l'informalité est intimement liée à l'histoire de l'Algérie. Elle était composée de l'activité agricole et artisanale de survie sous l'ordre colonial. Elle se caractérisait par l'économie parallèle et le « *trabendo* »² (Henni, 1990) sous l'ère de « l'économie socialiste », marquée par l'existence de deux marchés: l'un parallèle, l'autre administré, ayant chacun sa logique, en terme de prix.

Après les crises des années 1980 (choc pétrolier de 1986, événements d'octobre 1988, lois sur les réformes économiques, politiques et sociales), les autorités algériennes ont opté pour l'ouverture du marché avec la libéralisation économique. L'informalité va ainsi être caractérisée par une forme

¹ Le CREAD, en convention avec le Ministère du Commerce (2017), mène actuellement une étude pilote sur l'économie informelle en Algérie.

² La notion de « *trabendo* » est entrée dans le vocabulaire de l'informel. Cette notion est utilisée pour signifier les pratiques commerciales frauduleuses des produits d'importation. Les pratiquants sont ainsi des « *trabendistes* », notamment des jeunes qui s'adonnent à l'importation des produits avec des cabas.

d'illégalisation de l'économie. Dans ce contexte transitoire d'une économie dirigée vers une économie ouverte, des pratiques illégales prospèrent en l'absence d'un environnement juridique et institutionnel adapté à cette phase économiquement transitoire.

Les analystes distinguent deux segments de l'emploi informel: l'un informel pure et l'autre un « secteur de subsistance » (Bellache, 2010). Selon les analystes de l'OCDE « *dans de nombreux pays, et notamment les pays en développement, un grand nombre de personnes participent à la production du secteur informel, qui joue un rôle de premier plan dans la création d'emplois, la formation de revenus et la réduction de la pauvreté.* » (OCDE, 2003). Il y a là une forme de légitimation sociale de l'emploi informel et une criminalisation des activités illicites et illégales dans l'économie informelle.

Les analystes insistent également sur la nécessité de segmentation des activités marchandes : « *il y a lieu de dissocier deux composantes : le travail non déclaré et la fraude socio-fiscale, les activités criminelles. La première composante regroupe les activités de production et d'échange qui ne présentent pas un caractère illicite par elles-mêmes. La deuxième composante regroupe les activités strictement prohibées : trafics de stupéfiants (...) blanchiment et transferts illégaux de moyens de paiement, corruption, contrebande et contrefaçon...* » (Adair, 2002, p. 96). C'est sur ce dernier que nous nous focaliserons, à savoir le segment de la contrebande et des activités informelles qui marquent la quotidienneté des espaces-frontières de l'Algérie.

L'Algérie est aussi partie prenante des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Cette agence a produit toute une série de rapports et de recommandations sur l'économie informelle³ ces dernières années, afin de procéder à des distinctions entre activités légitimes et activités économiques criminelles (OIT, 2015)

1.2. Tendances croisées de l'emploi informel et du chômage

Il est inutile de revenir sur les problèmes d'ordre conceptuels, de mesure et d'estimation de l'informel. Il existe une riche littérature sur ces questions (Bounoua, 2014 ; Charmes, 2012 ; Bellache, 2010 ; Musette & Charmes, 2006 ; Adair, 2002). Après avoir tenté de cerner l'informel à travers plusieurs hypothèses, il y aurait un consensus pour l'Algérie pour classer comme informel, toute activité ou emploi non affilié à la sécurité sociale, ce critère étant une obligation légale.

L'évolution des tendances du l'emploi informel et du chômage est diamétralement opposée depuis 2003 à 2013 selon les données de l'Office National des Statistiques (ONS). Si le chômage est en baisse constante, l'emploi informel, en revanche, est parti en hausse régulière. L'emploi informel constitue ainsi un réservoir de main d'œuvre exclue du marché du travail.

Il convient donc de mentionner que l'informalité « ordinaire » (de subsistance) des biens et services ne représente pas un danger en soi. C'est une conséquence naturelle des dysfonctionnements du marché du travail. Ce marché peine à contenir une main d'œuvre qui, par instinct de survie, se

³ Les termes « économie informelle »:

a) désignent toutes les activités économiques des travailleurs et des unités économiques qui – en droit ou en pratique – ne sont pas couvertes ou sont insuffisamment couvertes par des dispositions formelles;

b) ne désignent pas les activités illicites, en particulier la fourniture de services ou la production, la vente, la possession ou la consommation de biens interdites par la loi, y compris la production et le trafic illicites de stupéfiants, la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, la traite des personnes et le blanchiment d'argent, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes ». Recommandation 204 de l'OIT, 2015.

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_377776.pdf



ressource de l'informalité. Au contraire, il sert, dans des cas, d'une passerelle des acteurs vers la formalisation.

Ce qui, par contre, constitue un danger est le segment des activités « illégales » informelles aux frontières. Qu'en savons-nous de ces activités ? De ses nuisances à l'économie nationale ?

Ces dernières sont peu étudiées. Il est admis que le développement économique d'un pays ne peut prospérer sans frontières sûres et pérennes. La situation actuelle est propice car les défis et les contraintes s'amoncellent au niveau des frontières algériennes au regard de la situation sécuritaire régional. La conjoncture économique difficile aussi s'y prête : elle est marquée par l'effondrement des cours du pétrole et dont l'économie en est fortement dépendante. Un arrêt sur la conjoncture est ainsi important.

2. La situation actuelle de l'Algérie

Les pays de la région MENA (Middle East and North Africa) traversent une étape historique inédite sur plusieurs plans. Il en résulte des répercussions sérieuses qui impactent directement le quotidien de l'Algérie. Il convient ainsi de s'attarder en faisant un état des lieux de l'aspect socioéconomique et sécuritaire à deux niveaux: régional et national.

2.1. Au niveau régional et des frontières

Les mouvements populaires qui ont marqué la région MENA, lors de la deuxième décennie de ce millénaire, sont importants en termes de changement des configurations géopolitiques. Ils sont provoqués par des revendications sociales mais surtout politiques qui ont animé les masses populaires qui ont réussi à faire chuter des régimes autoritaires (Tunisie, Libye, Egypte, Yémen, Syrie).

La Tunisie vers la fin de l'année 2010⁴, a connu un soulèvement populaire. Le soulèvement qualifié par les médias de «*la révolution du Jasmin*» a fait tache d'huile pour s'étendre à d'autres pays. La réussite du mouvement tunisien a donné un coup de starter à d'autres mouvements qui ont vu le jour en Egypte et au Yémen vers la fin du mois de janvier 2011, le régime égyptien s'effondre en février.

La Libye n'est pas en reste, juste une semaine après la réussite de la mobilisation égyptienne, des manifestations éclatent. Le régime, qui résiste, tombe après une intervention des forces armées occidentales.

Il fallait attendre le début de mars de la même année pour que la mobilisation voie le jour en Syrie. Ce pays va devenir le théâtre d'une confrontation mondiale. Le Yémen, quant à lui, est également installé dans une confrontation à l'échelle du Moyen Orient. Cette succession des soulèvements populaires est qualifiée par les médias de «*printemps arabe*».

Sur le même registre, il convient de citer la crise politique qu'a traversée le Mali en 2012. Des groupes armés menaçaient de rompre l'ordre politique et territorial établi. Un climat d'instabilité politique s'installe, ce qui a favorisé l'expansion des conflits armés sur fonds de circulations des armes après la chute du régime libyen.

L'Algérie a connu, en janvier 2011, une série d'émeutes généralisées plus au moins violentes à travers le pays. Des jeunes, dans une conjoncture sensible, sont sortis dans la rue pour manifester contre la hausse des prix de certains produits alimentaires, notamment l'huile et le sucre.

⁴ L'élément déclencheur du soulèvement était un jeune diplômé qui vendait les fruits et légumes informellement, il s'est immolé par le feu pour se révolter suite à la confiscation de sa marchandise par les forces de l'ordre.



Suite à l'ampleur prise par ces émeutes de janvier, le gouvernement va prendre des mesures d'urgence pour éviter la contagion des révoltes du « printemps arabe ». Les dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes sont renforcés, avec une certaine légitimation des commerces informels, des réductions des taxes sur les produits alimentaires.

Les implications et les répercussions d'un contexte régional sont désormais au cœur du débat politique et économique en Algérie. Nos frontières subissent de plein fouet l'impact négatif du contexte régional.

2.2. Conjoncture économique

Les effets de la crise financière de 2008 ont impacté plusieurs économies. Les effets de cette crise ont ralenti la croissance économique mondiale. L'Algérie n'est pas épargnée. La fin de l'année 2014 a été un tournant décisif pour le marché énergétique mondial, un effondrement très significatif et brutal des prix du baril de pétrole intervient, l'Algérie perd plus de la moitié de ses revenus en fiscalité pétrolière dont le pays en est très dépendant, la chute des cours du pétrole a fait réapparaître la volatilité des équilibres macroéconomiques du pays. Pour la première fois, l'Algérie va connaître un déficit de sa balance commerciale, après des longues années d'aisance financière selon les données de la Banque d'Algérie⁵.

Le gouvernement, pour faire face à la crise qui s'annonce, puise ses ressources du Fonds de régulation des recettes (FRR), de la fiscalité ordinaire, des coupures budgétaires et de la révision du commerce extérieur et des importations.

Les projets de loi de finances (2016, 2017 et 2018) ont revu à la hausse les prix des carburants, des taxes sur les produits pétroliers (TPP). Le carburant est justement un produit qui est commercialisé informellement et en quantité au niveau des frontières vers les pays du voisinage, nous reviendrons sur cette pratique par la suite.

Des mesures importantes ont été mobilisées en vue de la bancarisation de la masse monétaire qui circule dans la sphère informelle. La Loi de finances complémentaire (LFC 2015) a contenu une taxe forfaitaire de 7 % à payer pour l'administration fiscale de manière à assainir l'économie informelle, une opération baptisée par « mise en conformité fiscale volontaire » (MCFV), une opération qui a montré ses limites.

Sur le même registre, une autre opération, d'une durée de six mois, de bancarisation des fonds informels est lancée. Il s'agit de l'emprunt obligataire, il est baptisé « emprunt national pour la croissance économique ». Il s'agit d'un projet de loi contenu dans la loi des Finances (2016)⁶. La récupération des fonds qui circule en dehors de la formalité constitue une perspective de renflouement des caisses de l'Etat.

Ces deux opérations récapitulent le passage de l'action du gouvernement d'une démarche coercitive fiscalement (avec taxation forfaitaire libératoire au taux de 7%, sur les sommes déposées, dans le

⁵ Banque d'Algérie, Note de conjoncture, 2014.

⁶ Journal officiel de la république algérienne (JORADP) N° 20. Arrêté du 28 mars 2016 fixant les conditions et modalités d'émission par le Trésor public d'un emprunt national pour la croissance économique, p. 30.

Le projet souligne dans ses articles 2 et 3:

« Art. 2. *ó Les obligations matérialisant l'emprunt visé à l'article 1er ci-dessus, sont émises sous deux formes de maturité de 3 ans et 5 ans et en coupures de 50.000 DA chacune. Elles sont émises en la forme nominative ou au porteur, au choix du souscripteur.*

Art. 3. *ó Les obligations émises pour une durée de 3 ans portent un taux d'intérêt annuel de 5,00%. Les obligations émises pour une durée de 5 ans portent un taux d'intérêt annuel de 5,75%. Les intérêts produits par les obligations sont exonérés d'impôts et payables chaque année à la date anniversaire de leur souscription.»*



cadre de l'opération MCFV) vers une démarche incitative (dans l'opération Emprunt national pour la croissance économique (ENCE), il y a taux d'intérêt de 5%, pour les obligations émises pour une durée de 3 ans, et de 5,75% pour celles d'une durée de 5 ans).

Ces mesures du gouvernement démontrent que la résolution de la question de l'informalité, dans tous ses aspects, se présente comme étant un impératif pour le développement socioéconomique du pays.

On s'aperçoit que les défis se sont conjugués. Ils se chevauchent même, à la situation aux frontières, et les activités informelles qui marquent le quotidien des populations de ces espaces, se rajoute une crise économique dont les effets commencent à voir le jour et se faire sentir. On découvre également d'autres modes frauduleux de l'économie formelle aussi avec l'exportation des produits fabriqués avec des intrants subventionnés... Que savons de l'économie aux frontières ?

3. Les frontières de l'Algérie et les dispositifs

L'Algérie est actuellement le plus vaste pays en Afrique. Elle partage des frontières terrestres avec sept pays : La Tunisie, la Libye (à l'Est), le Maroc, la Mauritanie, la république du Sahara Occidental (à l'Ouest), le Mali et le Niger (au Sud). Pour la gestion de ses frontières, l'Etat a mis en place une série de dispositifs institutionnels et d'instruments juridiques.

3.1. Présentation générale des frontières algériennes

La configuration géographique fait de l'Algérie un espace-charnière entre les continents d'Afrique et de l'Europe, la mer intercontinentale de la Méditerranée est une passerelle des civilisations.

La frontière maritime de l'Algérie repose sur la bande côtière méditerranéenne de 1250 km. Ce littoral maritime est jonché par un important réseau portuaire de commerce extérieur, de pêche, de bases navales.

Les frontières terrestres de l'Algérie s'étendent sur 6 343 km, elles sont partagées avec 7 pays voisins : à l'Est, le tracé frontalier avec la Tunisie est estimé à 965 km et, avec la Libye, à 982 km, c'est une frontière très sécurisée après les événements de la Tunisie et de la Libye.

A l'Ouest, la frontière avec le Maroc s'étend sur 1559 km, c'est la frontière la plus longue. Malgré sa fermeture depuis les années 1994, cette frontière connaît d'intenses activités informelles. Il y a aussi la frontière avec le Sahara Occidental qui s'étale sur 42 km, cette population est en quête d'une indépendance contestée par le Maroc. Puis, il y a la frontière avec la Mauritanie, sur 463 km.

Les frontières du grand Sud algérien couvrent sur une superficie importante. Elles s'étendent avec le Mali, à lui seul, sur 1 376 km, et, avec le Niger, sur 956 km. Le relief de la zone Sud est aride et saharien tandis, qu'en se rapprochant, au fur et à mesure du Nord où s'entremettent les prairies, les montages et les hauts plateaux.

L'immensité des frontières terrestres pose de sérieux défis en termes de sécurisation et de surveillance, d'importants moyens humains et matériels sont mobilisés pour y faire face.

3.2. Les dispositifs de l'Etat pour la gestion de ses frontières

Un dispositif institutionnel a été mis en place par l'Etat de manière à s'assurer le contrôle de la sécurité du pays, de la gestion des circulations migratoires et des activités économiques qui animent les zones frontalières.

3.2.1. Dispositifs institutionnel et sécuritaire

Trois départements ministériels assurent la sécurisation des frontières algériennes. Une coordination est mise en place au niveau national.

i) Le ministère de la défense nationale

L'Armée Nationale Populaire (ANP) a pour mission la sécurisation du territoire, la défense de son intégrité et la surveillance de toutes ses frontières en s'appuyant sur ses forces navales (Gardes-côtes), aériennes (Commandement des Forces de Défenses Aériennes du Territoire) et terrestres à travers la Gendarmerie Nationale.

La Gendarmerie Nationale (GN) : C'est un corps sécuritaire, créé au lendemain de l'indépendance. Elle est, organiquement, sous la tutelle du ministère de la défense nationale. Le corps des Gardes-frontières, créé en 1977, est rattaché au Commandement de la gendarmerie nationale, en 2009, le corps a changé de dénomination pour devenir le Commandement des Unités de Gardes Frontières (C.U.G.F), une unité spécialisée essentiellement dans la sécurisation des frontières terrestres, notamment en matière de lutte contre les phénomènes de migration irrégulière et de contrebande.

(ii) Le ministère de l'intérieur et des collectivités locales

La Direction Générale de la Sûreté Nationale (D.G.S.N), créée en 1962, relève du ministère de l'intérieur. Sa mission est la protection des personnes, des biens particuliers et publics ainsi que le contrôle des mouvements transfrontaliers à travers la Police Algérienne des Frontières (P.A.F). La Direction de la police des frontières et de l'immigration est une unité de la DGSN qui, parmi ses missions, se charge de contrôler la circulation des personnes et des biens aux frontières et veiller au respect des normes qui les réglementent.

(iii) Le ministère des finances

La direction générale des Douanes Algériennes est une institution rattachée au ministère des finances. Elle a pour mission le contrôle des mouvements transfrontaliers de capitaux, de marchandises et de commerce et même des personnes. La douane algérienne est présente également au niveau des postes frontaliers de manière et participer à la lutte contre les phénomènes qui enfreignent à la loi et la réglementation en la matière.

3.2.2. Dispositif juridique et législatif

Il existe tout un arsenal juridique en matière de lutte contre les activités transfrontalières. Un durcissement des lois a été observé à même de freiner l'ampleur prise par le phénomène. La loi de 2005⁷ comprend, toute une série de dispositions préventives et répressives contre les acteurs des activités économiques aux frontières. L'implication de la société civile à la lutte est encouragée à travers des intéressements pécuniaires mais aussi réprimandée, par emprisonnement de six (6) mois à cinq (5) ans avec amende et même des peines complémentaires, pour non-dénonciation des faits de contrebande.

Il existe également un Office National de Lutte contre la Contrebande placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement, avec des comités de wilaya, en cas de besoin, placés sous la tutelle des wali.

⁷ Ordonnance n° 05-06 du 18 Rajab 1426 correspondant au 23 août 2005 relative à la lutte contre la contrebande du journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire (JORADP)

Les dispositions pénales sont lourdes⁸. Ces peines s'alourdissent lorsque les acteurs sont pris avec des moyens de transport, les armes à feu ou, pis encore, la contrebande d'armes. La peine va de la réclusion à perpétuité lorsque l'activité constitue une menace grave sur la sécurité et l'économie nationale. Les peines sont portées au double en cas de récidive.

Les textes juridiques sont d'une rigueur sans concession contre les activités informelles des frontières. Malgré cette réglementation, les activités aux frontières sont dynamiques. L'ampleur prise par l'informalité transfrontalière s'intensifie, se diversifie et s'internationalise. Un état des lieux s'avère important à ce niveau d'analyse.

Le déploiement des dispositifs sécuritaires et l'arsenal législatif de lutte contre les activités informelles des frontières est important, voire nécessaire. Cependant, force est de constater que l'objectif recherché est loin d'être atteint. Les politiques de l'Etat en la matière peinent à freiner un phénomène aux aspects multiples, mouvant spatialement et mutant temporellement au gré des opportunités de l'offre et de la demande des espaces-marchés différents. En effet les activités informelles aux frontières portent atteinte non seulement à l'économie nationale mais aussi à la sécurité du pays. Des questions s'imposent sur ces activités.

4. Activités informelles aux frontières algériennes

Les frontières algériennes constituent-elles des zones de non-droits ? L'informalité transfrontalière qui sévit aurait-elle transformé le pays en un passage obligé dans toute la sous région maghrébine et sahélienne ?

Ces questions méritent d'être posées afin de lever le voile sur la nature de ce phénomène qui, au fil des années, s'est construit en «système» qui fonctionne selon des logiques à travers le déploiement des stratégies de contournement et de dépassement des normes étatiques qui régissent les frontières.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur les informations collectées tout au long des observations que nous avons effectués, selon une grille ouverte axée sur les produits généraux et spécifiques objet des transactions, sur les frontières Ouest, Est et le Sud algérien durant les années 2016-2017.

4.1. L'informalité transfrontalière: le transnational en marche

Les frontières se sont transformées, à l'épreuve du phénomène de l'informalité, en espaces de jonction et non de disjonction. Des activités informelles intenses marquent profondément ces régions frontalières. Au niveau des frontières Ouest, Est et Sud de l'Algérie, des réseaux se sont mis en place. Ils se sont appropriés les espaces-frontières en se constituant en véritables acteurs. Ils commercialisent tous produits qui offrent des opportunités de gains à travers le différentiel des prix, de l'offre et de la demande. Un véritable marché informel transfrontalier peut être observé.

4.2. La constitution de l'informalité transfrontalière Nord-africaine

⁸ Art. 10. — Toute contrebande de combustibles, carburants, grains, farine, substances farineuses, denrées alimentaires, cheptel, produits de la mer, alcool, tabac, produits pharmaceutiques, engrais commerciaux, œuvres d'art, patrimoine archéologique, articles pyrotechniques ainsi que de toute autre marchandise, au sens de l'article 2 de la présente ordonnance, est punie d'une peine d'emprisonnement d'un (1) an à cinq (5) ans et d'une amende égale à cinq fois la valeur de la marchandise confisquée. Lorsque les actes de contrebande sont commis par trois (3) personnes ou plus, leurs auteurs sont punis d'une peine d'emprisonnement de deux (2) ans à dix (10) ans, et d'une amende égale à dix (10) fois la valeur de la marchandise confisquée.

Lorsque la marchandise, objet de la contrebande, est découverte dans des cachettes, cavités ou tout autre endroit spécialement aménagé à des fins de contrebande, les auteurs sont punis d'une peine d'emprisonnement de deux (2) ans à dix (10) ans et d'une amende égale à dix (10) fois la valeur de la marchandise confisquée.



Pour la construction de cette informalité, notre analyse prend appui sur la composante des produits objet de transactions frontalières. Pour ce faire, nous avons privilégié de départager les produits en question en deux catégories principales : (i) l'une renvoie aux produits généraux, objet d'activités commerciales dans toutes les frontières terrestres de l'Algérie (ii) tandis que la seconde catégorie regroupe les produits spécifiques de chaque frontières.

L'informalité des produits subventionnés et accessoires

Les produits, objets du marché transfrontalier représentent la partie transversale. Ce sont des produits qui se commercialisent informellement dans pratiquement toutes les frontières. Nous nous attarderons également, par la suite, aux objets spécifiques de chaque frontière algérienne (Ouest, Est et Sud) pour répertorier ces activités qui relèvent du domaine de la criminalité.

La politique des transferts sociaux de l'Etat algérien est-elle de nature à alimenter les activités informelles au niveau des frontières ? La généralisation des subventions des produits de première nécessité est une politique adoptée depuis l'accession à l'indépendance pour soutenir les classes socialement défavorisées. Cette politique est-elle encore fonctionnelle aujourd'hui ? Ces questions alimentent les débats actuels en Algérie.

Les effets pervers de cette politique sociale de l'Etat se répercutent sur le pays à travers l'informalité transfrontalière. Le soutien des prix fait de l'Algérie une exception dans son environnement régional. Ces subventions profitent ainsi à plusieurs pays. Pour cette analyse, nous proposons l'examen de quatre types de produits, objet des transactions commerciales aux frontières terrestres : le carburant, les denrées alimentaires ainsi que les fruits et légumes, le tabac et les produits cosmétiques, électroménagers.

i) Le carburant:

Les prix du carburant, soutenus par l'Etat, alimentent le trafic de ce produit. La frontière Ouest, fermée depuis 1994, avec le Royaume du Maroc où le transport du carburant se fait généralement, après des navettes de ressourcement auprès des stations-services pour le stockage avant le passage de la frontière, à l'aide des mulets chargés en plusieurs bidons. La frontière Est avec la Tunisie, dynamique en mouvement de circulation dans les deux sens, n'est pas en reste. Le trafic du carburant est une pratique intense. Des citoyens tunisiens, en particulier des régions frontalières, se ressourcent depuis la première pompe à essence en franchissant la frontière. Des chauffeurs des camions exportent. Des entrepreneurs aussi s'adonnent à ce trafic. Il existe également une catégorie d'algériens qui remplissent les fourgons en bidons pour revendre aux tunisiens qui le commercialisent sur des trottoirs.

Le même constat sévit dans le Sud algérien avec les nomades qui connaissent parfaitement les pistes du désert avec le Mali et le Niger. Le carburant algérien exporté frauduleusement est une perte sèche pour l'économie. Les « trafiquants » sont connus. De temps à autres, il y a des arrestations. Mais la pratique persiste.

ii) Denrées alimentaires ainsi que les fruits et légumes

Ce trafic touche aussi les produits à large consommation. Les denrées alimentaires n'échappent pas au phénomène et ce, à travers toutes les frontières terrestres Ouest, Est et Sud. Nous avons pu recenser les principales denrées, objet de trafic aux frontières. Il s'agit essentiellement de : semoule, sucre, lait, farine, fruits sec, boissons gazeuses...

Les fruits et légumes font également, mais à un degré moindre, l'objet des activités de l'informalité transfrontalière notamment à la frontière Ouest suivi légèrement par celle de l'Est.

Les frontières du Sud connaissent le trafic de produits alimentaires subventionnés uniquement, et ce, en raison du degré de la chaleur et les conditions géographiques difficiles.

Cependant, des fruits typiques des pays Subsahariens qui résistent à la chaleur sont très prisés. Il s'agit notamment de la mangue et des noix de coco qui proviennent du Niger surtout. La demande de ces fruits est supposée importante.

iii) Cigarette et Tabac

Un paquet de cigarette, de marque étrangère, coûte le triple chez les pays voisins. La valeur du dinar algérien et la taxation moins forte du tabac font que ce dernier soit plusieurs fois moins cher, d'où l'engouement des acteurs de l'informalité des frontières sur ce produit. Le trafic du tabac est pratiqué au niveau des frontières Ouest et Est.

iv) Electroménagers, cosmétiques et produits pharmaceutiques, bétail, pièces détachées

Si le carburant et les produits alimentaires sont les produits subventionnés qui composent la part la plus importante des objets de l'informalité des frontières, il existe toute une panoplie d'articles qui forment une partie moins importante du phénomène de nos jours. Il s'agit des produits d'électroménagers (climatiseurs, téléviseur...), des produits cosmétiques, pharmaceutiques, trafic du bétail notamment pour les frontières Est et Ouest.

Le trafic des pièces détachées pour automobiles est intense à l'Ouest plus particulièrement. Nous avons aussi observés l'existence des produits textiles et artisanaux, smartphones et tablettes, vêtements et chocolaterie venant particulièrement du Maroc qui inondent le marché de l'Ouest. A Maghnia, une commune frontalière, le commerce est plus marocain qu'algérien.

Au Sud, les produits artisanaux en vêtements traditionnels des Touaregs est une filière importante, également. Il existe une panoplie d'accessoires qui circulent.

Le marché de « Assihar » de Tamanrasset⁹ est illustratif en matière des produits qui proviennent informellement des pays du Sahel à l'exemple des sabres traditionnels et plusieurs accessoires en masse, Horloges, bijouterie en métal doré et en argent, et des plantes de la médecine traditionnelle. Ce marché entre dans « l'économie du troc », institutionnalisé dans la région du Sud.

4.2.1. L'informalité criminelle

L'essentiel de l'informalité transfrontalière sortante d'Algérie, dans toutes ses frontières terrestres, est constituée de produits énergétiques et alimentaires subventionnés par l'Etat. Pourtant des filières d'activités des produits prohibés fleurissent et prospèrent. C'est de l'informalité criminelle dont il s'agit dans la plupart des cas, Nous avons identifié les principaux créneaux qui forment ces filières criminelles et spécifiques aux frontières.

i) A l'Est: Le trafic du Corail

Les côtes de l'Est algérien, réputées être riches en récifs coralliens, font le bonheur des réseaux transnationaux. Le trafic du corail est une particularité de la frontière Est. Les acteurs de la filière sont des connaisseurs en la matière, des plongées, en tenue, dans les profondeurs avec des embarcations de plaisance et de pêche pour rechercher les fonds coralliens.

Après la pêche et le stockage en quantité, le corail est transféré, à travers la frontière, clandestinement vers la Tunisie. Le corail subit des opérations de traitements pour le revendre en

⁹ Une ville de l'extrême Sud algérien, elle est à plus de 1900 Km au Sud d'Alger, c'est une ville qui est au cœur du désert, elle est connectée aux différents pays de la bande sahélienne, notamment au Niger et au Mali en premier lieu.



semi-fini vers l'étranger. Tout un réseau de plongeurs, passeurs et acheteurs est mis en place pour le pillage de cette matière précieuse. Le trafic du corail est une filière qui nuit à l'environnement et aux ressources corallifères dont regorgent les côtes algériennes de la Méditerranée.

ii) A l'Ouest: La drogue

La drogue constitue une particularité de la frontière Ouest. Le Maroc est réputé d'être un producteur de taille en cannabis, L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) en atteste tout récemment : « *l'Europe, l'Afrique du Nord, ainsi que le Proche et le Moyen-Orient demeurent les principaux marchés de la résine de cannabis, toujours produite en majeure partie au Maroc et en Afghanistan, comme le montrent les informations fournies par les États Membres concernant la provenance de la résine saisie.*¹⁰ » (ONUDD, 2016, p. XIV).

L'Office National de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (ONLDT) en s'appuyant sur les statistiques des services sécuritaires fait état de saisie de plus d'une centaine de tonnes annuellement (126 Tonnes en 2015 et 109 tonnes 2016)¹¹.

Bien que la quantité saisie par les services de sécurité soit frappante, elle ne représente qu'une partie visible de l'iceberg. Ainsi, ce qui traverse la frontière serait plus important. Le cannabis inonde bien l'Algérie qui sert pas seulement de marché mais également de territoire de transit vers les pays de l'Afrique du Nord, voire au-delà. Le gain facile et en quantité est la motivation principale des acteurs de la drogue qui se déclinent en une chaîne humaine d'artisans au Maroc, de passeurs après des revendeurs en quantité.

Le trafic de la drogue n'est pas de moindre. La drogue elle-même est un fléau social des plus dangereux dont les ramifications sont aussi nuisibles que néfastes sur la société.

iii) Au Sud : Les chercheurs d'or et le trafic d'armes

Le Sud algérien est un gisement aurifère important. L'existence de l'Or est à l'origine des convoitises et de l'affluence même des autres pays du Sahel.

Les trafiquants proviennent des populations Touaregs¹². Ils sont des connaisseurs uniques des arcanes du désert. Ils exercent dans le trafic des frontières principalement et surtout avec la fermeture partielle des frontières du Sud et l'arrêt momentané du « *commerce du troc* » suite aux conflits politiques et sécuritaires qui secouent la région.

A Tamanrasset, nous avons entendu une phrase typique concernant ces trafiquants et leurs rapports à la filière de recherche de l'Or. Il se dit qu'il travaille « *deux mois pour y reposer 4 années au moins* ». C'est une façon de dire que les deux mois à passer avec un détecteur de métaux, provenant des pays subsahariens, dans les dunes des sables suffisent pour y vivre des années durant.

Plusieurs dizaines de nationalités africaines vivent dans la capitale du Hoggar. Des spécialistes en la matière des pays voisins se mettent avec la population locale pour explorer le métal jaune. C'est une sérieuse filière construite en réseaux. Le trafic de l'Or est une activité qui attire malgré ses risques. Elle se fait en groupe de 4 personnes armés qui passent des semaines de recherche pour détecter ce métal précieux.

¹⁰ Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD), rapport mondial sur les drogues, résumé analytique, 2016, p xiv.

¹¹ Statistiques de l'ONCT 2016. [https://onlctd.mjustice.dz/onlctd_fr/donnees_statistiques/bilan\[2016\].pdf](https://onlctd.mjustice.dz/onlctd_fr/donnees_statistiques/bilan[2016].pdf)

¹² Une population berbère sédentaire et, en bonne partie, nomade qui évoluent dans les bandes du désert comme le Sud au désert algérien et libyen, le Nord du Mali et du Niger.



Autre trafic important et aussi nuisible est celui des armes depuis quelques années, voire depuis le pseudo « printemps arabes ». Le trafic d'armes est une réalité très courante dans le Sud. Suite à la dégradation la situation sécuritaire en Libye, des pistolets mais pas seulement, des armes lourdes tels les mitraillettes et les roquettes circulent. L'étendue du désert est un élément qui rend la tâche de sa sécurisation difficile.

4.3. Une ingénierie du fonctionnement d'une réalité intense

Si l'informalité transfrontalière est un phénomène qui arrive à durer dans le temps tout comme dans l'espace, c'est bien parce qu'il repose sur tout un système qui fonde le déploiement de ses stratégies de fonctionnement en tant que tel.

La pratique du phénomène est motivée, notamment pour ses tenants, par la volonté délibérée de l'accumulation et non de « subsistance ». La possibilité d'enrichissement rapide représente une opportunité que les acteurs s'engagent à saisir en faisant fi de la dangerosité ou de la morale, une fin qui justifie les moyens.

La configuration humaine des acteurs renvoie à une construction hiérarchisée par les moyens et l'intérêt à partager. Une parcellisation des tâches (acheteurs en gros, transporteurs, vendeurs...) fait que chaque intervenant gagne en fonction de l'opération qu'il effectue, du risque qu'il court et des moyens qu'il déploie, à chacun ses moyens et à chacun ses besoins en gain.

La chaîne humaine qui s'exerce dans l'informalité des frontières fait office d'une auberge espagnole où tout un chacun tire son épingle du jeu, à commencer par le petit vendeur ou transporteur jusqu'au « boss » d'acheteurs ou de producteurs des deux rives qui sont les donneurs d'ordre.

Le partage d'informations et de complicités est un des procédés pour la pérennité du système en place. L'utilisation des moyens de communication et des logistiques du transport est un élément indispensable dans l'exercice des activités. L'information sur les produits, les demandes et les offres ainsi que sur les véhicules d'acheminement est un outil du travail inséparable de l'activité tout comme les réseaux de contacts.

Les activités informelles, comme on vient de le voir, s'adaptent aux avantages offerts par le territoire, la recherche permanente des profits à travers les exigences particulières. Les acteurs du phénomène exploitent le corail dont disposent les côtes Est d'Algérie, l'Or du Sahara et le cannabis provenant des cultures au Maroc.

Les particularités du territoire et sa connaissance, le partage des tâches mais surtout des profits et de l'information fait que les activités informelles des frontières perdurent dans le temps tout comme dans l'espace. Alors, quels sont les attributs moraux et civiques de l'informalité, sur les jugements de valeurs, sur la légitimité du phénomène ?

5. L'économie des frontières: entre légitimité, légalité et licéité (moralité et civisme)

La tendance simpliste, assimilant informel et illégal, a été recadrée: *«Il convient par ailleurs d'éviter toute confusion entre, d'une part, informalité et illégalité et, de l'autre, activités délictueuses, ces dernières correspondant à toute forme d'acte illicite pénalement sanctionné»* (José Luis Daza, BIT, 2005, p. 9).

Il convient désormais de découpler l'informalité de l'illégalité et d'en tracer la frontière entre les deux notions qui se chevauchent mais ne se convergent pas dans la substance, « *La non conformité avec les*

réglementations officielles est cependant loin de signifier que ces activités sont illégales ». (Jacques Charmes & Malika Remaoun, BIT, 2014, p. 11)

L'informalité ordinaire, en dépit de son exercice en dehors de la réglementation, se distingue des activités illicites par la fonction sociale qu'elle remplit et de l'adhésion des citoyens «...*Il ne s'agissait pas d'une illégalité antisociale, comme le trafic de drogue, mais d'atteindre par des moyens illégaux des objectifs légaux...* » (De Soto, 1994, p. 20).

Si l'informel s'exerce dans sa globalité en dehors de la juridiction, la fin, quant à elle, diffère de l'utilisation qui en est faite et la finalité à atteindre. La frontière qui délimite l'illégal de l'informel devient tangible quand ce dernier est tourné vers la transgression de la socialité, la morale sociale.

L'informalité ordinaire des biens et services, en s'appuyant sur sa fonction sociale d'échappatoire au chômage mais aussi de sa fonctionnalité à laquelle la population se sert pour s'éloigner de la délinquance, se légitime.

L'informalité transfrontalière dessert la société et fait usage de la délinquance et de la violence sociale (drogue, armes...), environnementale (trafic du corail et de l'or) et économique (transfert illicite des capitaux et blanchiment d'argent).

Malgré le principe de la non-conformité à la législation, l'usage et la finalité fait la différence et reclasse, selon le jugement de la société, la nature de la vocation, «*en abordant l'étude de l'économie informelle, on ne peut manquer de signaler la complexité du phénomène à étudier. L'existence d'activités économiques aussi disparates les unes que les autres telles que (les activités domestiques, le travail au noir, la corruption, le trafic de drogues.....) a grandement contribué à cet état de fait. Cette hétérogénéité des activités que recouvre l'économie informelle a en effet entraîné une grande confusion dans son interprétation.*» (Bounoua, 2014, p. 3).

6. Mythe d'une solution globale : une synchronisation comme un levier de développement

Les régions frontalières sont des territoires dynamiques. L'informalité transfrontalière rend compte des processus de déterritorialisation qui se développent au niveau des frontières à l'image de celles d'Algérie qu'on vient de passer en revue.

L'exemple des vendeurs ambulants est intéressant. « Non déclarés », ils alimentent l'emploi informel et remplissent la fonction d'absorption du chômage. C'est donc un abri dont l'utilité sociale est fonctionnelle et sert d'instrument de légitimation. Il suffit de réglementer l'activité, avec une carte de marchand ambulant, et elle devient déclarée. Autrement dit, des politiques du développement à travers des mécanismes incitatifs peuvent assainir cette informalité ordinaire. C'est le processus de formalisation des activités informelles, admis à l'échelle internationale par l'OIT.

Cependant, l'informalité transfrontalière est loin de s'inscrire dans le même registre. L'Algérie a tenté de réglementer le commerce frontalier avec les pays voisins du Sud à travers l'institutionnalisation du troc. L'échange des produits entre les pays au niveau des frontières est organisé en termes de quota. Tout dépassement devient un « délit ».

Les compartiments (illicite et illégitime) du phénomène qu'on vient de caractériser appellent à prendre en charge la gestion des frontières au niveau régional. L'efficacité de solution dépend aussi de l'approche à adopter par les pouvoirs publics, de manière permanente.

Il y a lieu de revoir le système social à travers le ciblage direct des aides aux démunis, ce qui est de nature à mettre fin, en premier lieu, à une grande partie des activités informelles des frontières. En

second lieu, il s'agit aussi de rétablir l'équité sociale à travers les subventions. Il existe tout un débat actuellement sur l'opportunité de la révision du système de subventions des produits.

Conclusion

L'informalité transfrontalière est un phénomène à examiner dans tous ses angles. Les frontières doivent être incessamment sous la loupe pour y analyser les dynamiques qui s'opèrent. Il s'agit d'un phénomène aux multiples facettes mouvantes mais également résilientes. Il s'adapte aux exigences et aux particularités spatiotemporelles.

En effet, toute perspective de développement socioéconomique ne peut réussir sans frontières sûres et sans avoir pris en charge l'économie informelle dans ses compartiments variables (transfrontalière, monétaire, des biens et services...).

Le développement des régions frontalières s'avère comme un chantier socio-économique, une première étape de protection de la société et de l'économie. En second lieu, une stratégie de capitalisation des frontières en les transformant en zones d'intégration des villes limitrophes.

A l'ère actuelle de la globalisation, les frontières s'effacent et les distances se réduisent. L'espace-frontalier contribue à la croissance. Il s'agit de dépasser la conception utilitariste de rupture physique entre Etat. La vocation des régions frontalières est celle d'une société transnationale solidaire, en mutualisant les infrastructures, les services dans le respect des lois des pays riverains. Le non-respect des lois conduit de nos jours à la construction des « murs » aux frontières.

Références bibliographiques

1. Adair P., 2002. « L'emploi informel en Algérie : évolution et segmentation du marché du travail », In *Les Cahiers du GRATICE*, deuxième semestre, n°22, pp. 95-126.
2. Ayadi Lofti & all, 2013. *Estimating Informal Trade across Tunisia's Land Borders*, The World Bank, Middle East and North Africa Region.
3. Banque d'Algérie, 2014. Notre de Conjoncture N° 47. <http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/nc47.pdf>
4. Bellache Y., 2010. L'économie informelle en Algérie, une approche par enquête auprès des ménages, le cas de Bejaia, thèse de doctorat en Sciences Economiques, Université de Bejaia en cotutelle avec l'Université Paris Est Créteil.
5. Bensassi Sami et all, 2015. *Algeria - Mali trade : the normality of informality*. Washington, D.C.: World Bank Group.
6. Bounoua C, 2014. « Une analyse empirique du marché de travail : le cas de l'emploi informel en Algérie » In *Revue du LAREIID*, Actes de la journée d'étude du 12 mars. « L'Emploi Formel et Informel en Algérie : quels diagnostics ? ». Université Abou Bekr Belkaid TLEMEN, pp. 1-29.
7. Charmes J, 2012. *The informal economy worldwide. Trends and Characteristics*.
8. Charmes J. & Remaoun M., 2014. *L'économie informelle en Algérie Estimations, tendances, politiques*. Bureau International du Travail, Alger. Inédit.
9. Daza José Luis, 2005. *Economie informelle, travail non déclaré et administration du travail*, Bureau International du Travail, Genève.
10. De Soto H., 1994. *L'autre sentier, la révolution informelle dans le tiers monde* (traduit de l'espagnol par Martine Couderc), La Découverte, Paris.
11. Henni A., 1990. « Qui a légalisé quel « trabendo » ? ». In *Peuples méditerranéens*, n°52-53, juillet-décembre, pp. 233-243.

12. <http://documents.worldbank.org/curated/en/839641468186541299/pdf/101137-WP-P148610-PUBLIC-Box393259B.pdf> Consulté le 30/06/2017
13. Margin—The Journal of Applied Economic Research 6: 2 (2012): 103–132
14. Musette Mohamed Saïb et Charmes Jacques (eds.), 2006. Informalisation des économies maghrébines, Vol.1, CREAD, Alger.
15. OCDE, 2003. Manuel sur la mesure de l'économie non observée, OCDE, Paris.
16. OIT, 2015. Recommandation 204. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_377776.pdf
17. ONS, Comptes Economiques, Rétrospective Statistique 1962-2011.
18. SAGE Publications Los Angeles/London/New Delhi/Singapore/Washington DC.